

SE LOGER

Bureau Information jeunesse
Service logement

Ville de Pessac



Ville de
PESSAC



1. SE LOGER DANS « LE PRIVÉ »

Les appartements privés et la colocation
Les logements « chez l'habitant »

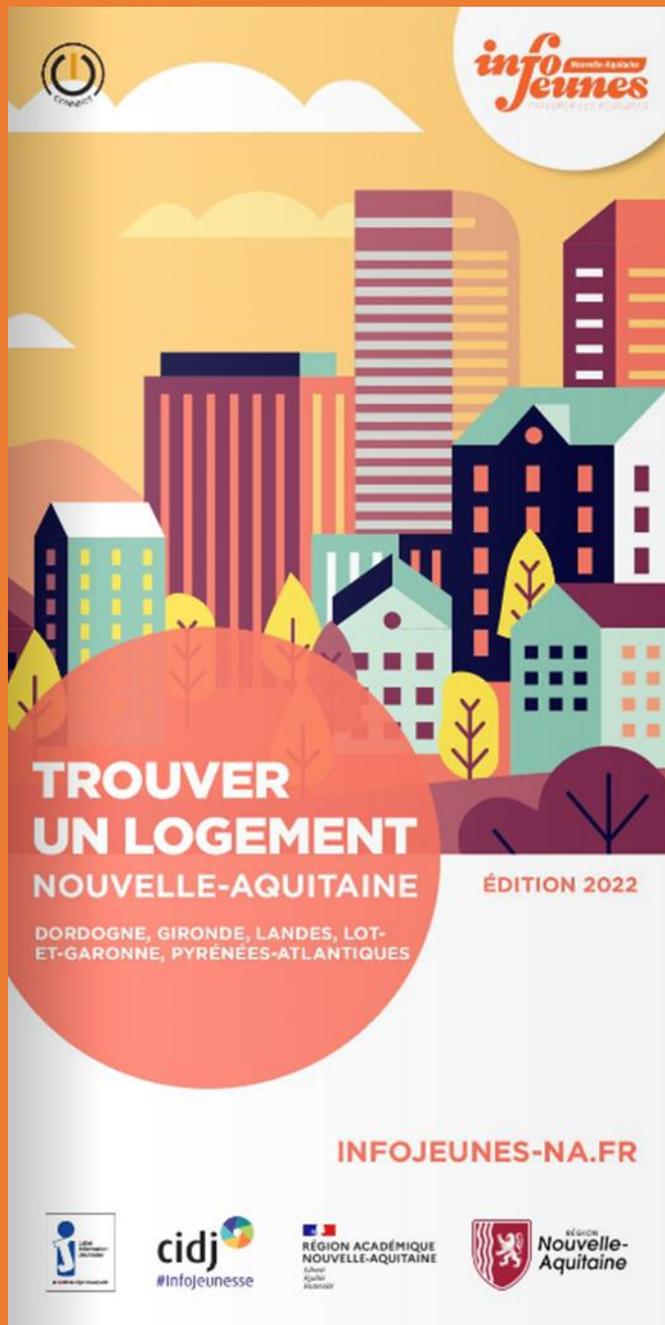
2. SE LOGER EN RÉSIDENCE ÉTUDIANTE OU EN FOYER

Les résidences universitaires des CROUS
Les résidences étudiantes privées
Les foyers d'étudiants et de jeunes travailleurs

3. AIDES AU LOGEMENT

CAF
Garantie Visale
Avance premier loyer

4. FAIRE UNE DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL



<https://fr.calameo.com/read/005820574a7bb31898c6e>

1. SE LOGER DANS LE PRIVE

Les appartements privés et la colocation

-> D'après l'enquête logement menée par UBM entre le 6 décembre et le 20 janvier 2022: le montant moyen du loyer à Bordeaux Métropole est de 532 €

Cartographie du coût moyen des loyers (moins de 30m2) pour la rentrée 2021- 2022.
Source : FAGE



Lexique des annonces

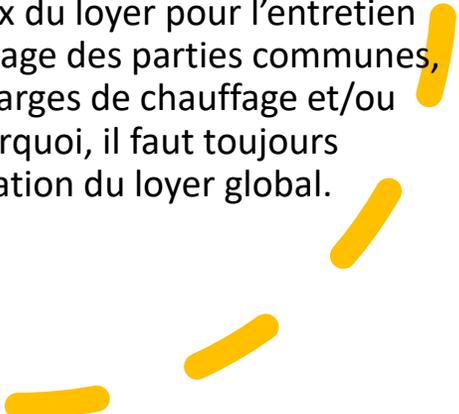
• **N'attendez pas d'être sur place** pour chercher votre logement. Faites vos demandes à distance, que ce soit pour obtenir une chambre dans une résidence du CROUS, dans un foyer ou dans une résidence privée.

• **Privilégiez les logements loués meublés.** Vous économisez des frais d'installation.

• **N'envoyez jamais d'argent à distance** sans avoir signé un contrat de location et avoir échangé directement avec un organisme.

• **Évitez de payer des loyers d'avance.**

• **Éviter les « vendeurs de liste » par exemple**
Directe location

- Studio : pièce unique avec un coin cuisine
 - T2 ou F2 : appartement deux pièces (dont 1 chambre)
 - T3 ou F3 : appartement trois pièces (dont 2 chambres)
 - SdB : salle de bain (avec une baignoire)
 - Salle d'eau : salle de bain (avec une douche)
 - Appt. : appartement
 - RdC : Rez-de-chaussée
 - Asc. : ascenseur
 - TBE : très bon état
 - CC : charges comprises. Les charges sont les frais à ajouter au prix du loyer pour l'entretien de l'immeuble et les services communs à tous ses habitants (ménage des parties communes, ramassage des poubelles...). Elles peuvent parfois englober les charges de chauffage et/ou d'eau lorsqu'il s'agit de chauffage collectif par exemple ; c'est pourquoi, il faut toujours demander ce que comprennent les charges, pour une juste évaluation du loyer global.
- 

Où chercher ?

• Hébergement de courte durée ?

Opération Un deux Toit : mise en relation de logement chez des particuliers avec des jeunes de 16 à 30 ans :

<https://www.operationundeux toit.fr/>



- **Via une agence** : Se loger, Bienici, avendrealouer, paruvendu
- **Particuliers** : le bon coin, PAP, roomlala,
- **Sites de colocation** : [appartager](#), [immojeune](#), [la carte des colocs](#), [coopcoloc](#)
- + kaps (Afev)
- **Service public** : Plateforme proposée par le CROUS : [Lokaviz.fr](#)
- **Plateforme proposée par le Crijna** : [logements.pourlesjeunes.com](#)

- **Groupes Facebook** :
- [Colocation Location Entre Particuliers 33600 Pessac | Groupes | Facebook](#)
- [Vente/location de Maison/Appartement BORDEAUX | | Groupes | Facebook](#)
- [Bordeaux Appartement, Chambre, Sous-location, Colocation, Maison à louer | Groupes | Facebook](#)
- [Location Appartement Bordeaux | Groupes | Facebook](#)
- [Bordeaux : location appartement, colocation, sous-location, chambre à louer | Groupes | Facebook](#)

2. SE LOGER EN RÉSIDENCE ÉTUDIANTE OU EN FOYER

*Les résidences
universitaires
des CROUS*

Les résidences des CROUS sont publiques et subventionnées par l'Etat.

C'est le logement le moins cher et donc le plus recherché par les étudiants.

-> A PARTIR DE 250 €

Inscription pour les étudiants étrangers à partir du 12 juillet.





Les résidences étudiantes privées

Les tarifs des résidences privées sont souvent plus élevés que ceux des CROUS mais ils restent compétitifs sur le marché du logement étudiant.

Les avantages au quotidien seront nombreux : vie en collectivité, chambres meublées, internet, laverie, salle de sport ...

ENTRE 500 ET 700 EUROS / MOIS + FRAIS DE DOSSIER

Uxco : 2 résidences (Bordeaux centre et Bègles) Les Estudines : 2 résidences à Bordeaux

Nexity-Studéa : 6 résidences à Bordeaux, 1 à Talence

Fac-Habitat : 1 résidence à Bordeaux

Cardinal Campus : 1 résidence à Bordeaux

Student Factory : 1 résidence à Bordeaux

Studélites : 1 résidence à Cenon

Logifac : 1 résidence à Bordeaux

Campus de Bissy : 1 résidence à Mérignac

Youfirst campus : 2 résidences à Bordeaux, 2 résidences à Talence, 1 résidence à Pessac

Les estudelles : 1 résidence à Pessac

Les belles années : 2 résidences à Bordeaux, 1 résidence à Cenon

Mycampus : 1 résidence à Bègles

Studently : 2 résidences à Bordeaux, 1 à Mérignac, 1 à Pessac, 1 à Villenave, 1 à Bègles, 1 à Cenon, 1 à Lormont

Studyhotel : 1 résidence à Lormont

Studyoresidences : 3 résidences à Talence, 2 à Bordeaux

Les appart hôtels ouverts au étudiants :

Abitel : 1 résidence appart hôtel à Villenave d'Ornon

Appart city : 2 à Bordeaux , 1 à St Jean d'Illac

Zenitude hotel résidence : 1 à Bordeaux , 1 à Bègles

*Les foyers
d'étudiants et de
jeunes*

*Résidences Habitat
jeunes ou FJT*

Les foyers

Gérés par des associations, parfois religieuses, les foyers proposent des logements aux **jeunes âgés en moyenne entre 18 et 25 ans**. Ils peuvent être réservés aux hommes, aux femmes ou bien être mixtes.

<https://www.foyers-catholiques.org>

<https://www.jeunescatho33.fr/vivre-a-bordeaux/foyers-et-lieux-de-vie>

Résidences habitat jeunes ou FJT

La priorité est donnée aux jeunes travailleurs (apprentis, en alternance) aux étudiants en stage, et aux étudiants salariés.

Il faut un revenu minimum mensuel d'environ 700 €.

➔ **Possibilité de séjours à la nuitée, ou d'hébergement estival le temps d'un job.**

<https://www.habitatjeunes.org/departement/33/> 9 résidences sur le département

<http://www.jhas.fr> 5 résidences dans l'agglomération.



*Logement chez
l'habitant :
intergénérationnel*

Logement intergénérationnel

Des associations mettent en relation des étudiants en recherche de logement et des seniors mettant à disposition une chambre dans leur logement contre une présence rassurante, généralement en soirée et la nuit, voire quelques services. **Les loyers sont modiques, voire gratuits.**

Ensemble Deux Générations :

<https://ensemble2generations.fr>

Association Vivre Avec : www.logement-solidaire.org



3. AIDES AU LOGEMENT

CAF

Les aides au logement de la CAF

La **CAF (Caisse d'Allocations familiales)** peut vous verser une [aide au logement](#) sous la forme d'une Aide Personnalisée au Logement (APL) ou d'une Allocation de Logement à caractère Social (ALS).

Les étudiants internationaux sont nombreux à en bénéficier.

Si vous êtes venu(e) en France avec un visa, vous devez être en possession d'un [VLS-TS](#) pour bénéficier des aides au logement de la CAF.

- Tout se fait en ligne, n'hésitez pas à faire [une simulation en ligne](#) pour savoir si vous êtes éligible et connaître le montant que vous pourriez recevoir chaque mois.

3. AIDES AU LOGEMENT

GARANTIE VISALE

LOCAPASS

AVANCE 1^{ER} LOYER

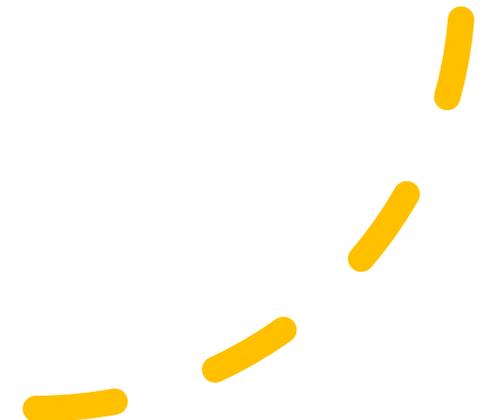


- > Pour les moins de 30 ans, étudiants boursiers
- > à faire avant la signature du bail
- > l'Etat se porte garant de votre logement

-> sert à avancer le dépôt de garantie,
sous forme de prêt à taux zéro
remboursable

ActionLogement

- > Pour les moins de 30 ans
- > Aide à l'installation de 100 à 400 € (remboursable en petites mensualités)



4. FAIRE UNE DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

YELLOME



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

MINISTÈRE CHARGÉ DU LOGEMENT
Demande de logement social
Article R. 441-2-2 du code de la construction et de l'habitation
À remplir à l'encre noire et en lettres majuscules en s'aidant de la notice

cerfa
N°14069*04

QR code

Pour faire une demande de logement social :
• vous pouvez enregistrer en ligne votre demande sur le site www.demande-logement-social.gouv.fr
• vous pouvez remplir ce formulaire et le déposer auprès d'un guichet

L'enregistrement de votre demande est un droit. La seule condition est la fourniture de la copie d'une pièce d'identité ou d'un titre de séjour en cours de validité (photocopie ou scan).
Les champs suivis d'une étoile (*) doivent obligatoirement être remplis.

Cadre réservé au service Date de dépôt au guichet

Votre demande
Il s'agit :
 D'une première demande Du renouvellement d'une demande en cours D'une modification d'une demande en cours

Si vous avez déjà une demande en cours, indiquez votre numéro unique d'enregistrement

Vos coordonnées
 Monsieur Madame

Nom de naissance*
Nom d'usage (si différent)

1/ Faire une demande de NUD (Numéro Unique Départemental) : demande-logement-social.gouv.fr

2/ Yellome.fr pour se faire connaître du service « Jeunes » de Domofrance, notamment pour les résidences étudiantes.

3/ Imprimer le dossier et l'adresser avec les PJ à la mairie de Pessac pour pouvoir bénéficier de l'aide de la Mission Logement (conseils, informations,...) par mail : logement@mairie-pessac.fr ou déposé au CCAS de Pessac, 22 boulevard Saint Martin.

4/ Interroger la Mission Logement au 05.57.93.67.56 du mardi au vendredi, de 13H30 à 15H30.